

27 mars 2007

07.334

Question Michel Bise**LAPCA: une loi récente, mais à réviser déjà?**

L'article 8, alinéa 1, de la loi sur l'assistance pénale, civile et administrative, du 27 juin 2006 (LAPCA) n'est plus en adéquation avec les nouvelles dispositions du code pénal, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Le Conseil d'Etat envisage-t-il dès lors de modifier à bref délai cette disposition? Dans l'affirmative, a-t-il déjà une idée du texte qu'il proposera au Grand Conseil, d'adopter en lieu et place de l'actuel?